

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2013
(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil communautaire s'est réuni le 03 juin 2013 dans la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la présidence de Gérard DELAFONT, sur convocation adressée le 27 mai 2013
27 conseillers étaient présents

M. Laurent Daulny a été élu secrétaire de séance.

Le Président propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Information sur les décisions prises par délégation
- Plan de financement pour la réalisation du diagnostic et de la charte environnementale du Parc d'activité
- Adhésion à DORSAL à titre de membre associé
- Participation financière de la comcom à l'installation de fourreaux pour passage de la fibre optique entre le Puy Brevier et le château d'eau de Dunet à Dun le Palestel

M. Parlebas demande l'adjonction d'une délibération pour la défense de la ligne POLT

Les conseillers à l'unanimité acceptent ces adjonctions.

Le Président passe à l'ordre du jour

Décision prise par délégation

Signature du marché pour la réalisation de la charte environnementale et sociale du Parc d'Activités de Chabannes : le Président indique que le marché a été attribué au bureau d'études « Conseil Etudes Environnement » de CUSSAC (87) pour un montant de 15 000 € HT.

Domaine Economie/Finances

Projet d'aménagement numérique du territoire

Le Président rappelle l'enjeu majeur pour l'avenir du territoire de s'inscrire dans une dynamique de montée en débit et très haut débit et de s'engager aux côtés des acteurs du développement numérique DORSAL et le Conseil Général. L'engagement dans l'appel à expression des besoins lancé dans le cadre du « Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Limousin » (SDAN) par ces acteurs, est donc la suite logique de la prise de compétence « Aménagement numérique » en début d'année.

Le dossier est présenté au conseil pour validation avant transmission à DORSAL. L'état des lieux et le recensement des besoins ont été réalisés par un groupe de travail constitué à cet effet qui s'est réuni à plusieurs reprises. Les travaux ont été coordonnés par Sabrina Brossat, chargée spécifiquement de l'élaboration du dossier, en complément de son temps de travail à temps non complet sur la mission Habitat.

Hélène Faivre, vice présidente en charge de l'économie et des finances rappelle les objectifs du SDAN du Limousin : Le 1^{er} objectif est la résorption des zones blanches et la montée en débit (programme 2013/2014). Dans un 2^{ème} temps (2015/2017) l'objectif est d'atteindre 5 Mbits sur l'ensemble du territoire pilote.

L'état des lieux et le recensement des besoins constituaient les 2 premiers volets du dossier : 2 zones blanches déficitaires en haut débit ont été mises en évidence (une partant de la Chapelle Baloue jusqu'à Measnes en passant par Lafat, Maison Feyne, Nouzerolles, l'autre de Naillat jusqu'à l'ouest du Bourg d'Hem en passant par St-Sulpice le Dunois). Les besoins dans les domaines économique, touristique, de services publics et de santé ont ensuite été répertoriés.

Le troisième volet consistait à déterminer la hauteur du financement que le territoire serait en capacité d'apporter s'il était retenu.

Gérard Delafont, explique qu'il ne s'agit pas d'un engagement ferme puisqu'à ce stade les études ne sont pas faites. Le territoire retenu sera partie prenante sur les choix techniques.

Sur proposition de la commission finances, le conseil communautaire, considérant l'importance de l'équipement numérique pour le territoire, valide le principe d'un financement par la dotation perçue au titre du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC), cette dotation servant à couvrir les annuités d'emprunt à contracter pour le financement.

Prise en charge des fourreaux pour amener la fibre optique entre Le Puy Brevier et le château d'eau de Dun et adhésion à DORSAL en qualité de membre associé.

Gérard Delafont explique qu'en concertation avec DORSAL, il a été envisagé la possibilité de passer des fourreaux pour la fibre optique lors des travaux d'AEP qui vont être prochainement réalisés par la commune de DUN. DORSAL serait maître d'ouvrage et une participation de 25 % serait demandée à la communauté de communes. Pour cela, il est nécessaire que la communauté de communes adhère à DORSAL à titre de membre associé.

Le Président indique qu'on est tout à fait dans la logique du SDAN et qu'il est judicieux de profiter de l'opportunité d'ouverture de la tranchée.

A l'unanimité le conseil communautaire accepte d'adhérer au SDAN à titre de membre associé et de contribuer à hauteur de 25 % à la mise en place des fourreaux.

Répartition du FPIC

Depuis 2012, un fond de péréquation consistant à prélever une partie des ressources de certains territoires pour la reverser à des territoires moins favorisés a été créé au niveau national.

Pour 2013, le Pays Dunois s'est vu attribuer une somme de 107 017 € à répartir entre la communauté de communes et les communes membres, soit selon des critères précis, soit librement sous condition d'unanimité. C'est à l'unanimité que le conseil décide d'affecter à

la comcom, dans la perspective de l'aménagement numérique, la somme calculée selon la répartition de droit (soit 32 521 €) et de répartir le solde en parts égales entre les 16 communes (soit 4 656 €)

Règlement du Parc d'Activités de Chabannes

A partir des propositions du bureau d'études, le règlement interne a été élaboré par la commission économie, en collaboration avec les services de la DDT, les représentants des chambres consulaires, du Pays Ouest Creuse, de la Maison de l'Emploi et de la Formation, du Comité de Bassin d'Emploi. Ce règlement fixe notamment les interdictions d'occupation du sol, la hauteur autorisée pour les constructions... Il est adopté à l'unanimité. Le permis d'aménager peut donc maintenant être déposé.

Plan de financement Diagnostic et Charte Environnementale et Sociale

Gérard Delafont présente le plan de financement définitif tel qu'il ressort du résultat du marché.

soit une dépense de 19 635 € financé à 80 % par le Conseil Régional et 20 % par la communauté de communes

POLT

A l'unanimité, le conseil communautaire décide d'adhérer à l'association Urgence Ligne Polt afin d'associer la communauté de communes aux actions menées par celle-ci pour la défense de la ligne historique « Paris-Orléans-Limoges-Toulouse.

Une délibération de soutien aux actions menées est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20H30.